



Courriers du Premier ministre à l'OFB et aux préfets : sortie de crise ou poursuite de l'enfumage ? L'analyse de la CGT-Environnement

Le 10 mars 2025

L'Intersyndicale de l'OFB a-t-elle obtenu gain de cause sur toutes ses revendications, suite au courrier adressé par François Bayrou le 27 février à Olivier Thibault, DG de l'OFB, et à Sylvie Gustave-dit-Duflo, la présidente de son CA ?

Non, bien sûr. Certes, il y a des points de satisfaction... Le Premier ministre nous assure de sa confiance et rappelle un certain nombre de principes républicains, dont l'évidence ne devrait faire aucun doute :

- La gestion des ressources naturelles est un « enjeu déterminant » ;
- Les agents de la police de l'environnement doivent être protégés, comme tous les agents du service public
- Les dégradations et menaces envers un opérateur de l'Etat, , sont inadmissibles ;
- Les plaintes déposées suite à de telles attaques doivent être traitées rapidement et aboutir à des sanctions exemplaires ;
- Les préfets sont responsables de l'ordre public, a fortiori de la protection des agents et bâtiments publics.

Au-delà de ces positions de bon sens, le Premier Ministre annonce quelques actions du gouvernement destinées à matérialiser la « sortie de crise » : un déplacement de nos deux ministres de tutelle auprès des agents et la mise en place d'un comité de suivi des 10 mesures proposées par le DG dès le 29 janvier (mesures dont les OS découvrent l'existence à cette occasion, sans en connaître la teneur).

Voilà pour le verre à moitié plein. Mais au-delà de ces aimables paroles et de la séance de calinothérapie (pas garantie de la part de la ministre de l'agriculture...) prévue avec nos ministres, qu'avons-nous réellement obtenu ? Que peut-on lire entre les lignes de ce courrier du Premier ministre à l'OFB et, bien plus révélateur, dans celui qu'il a adressé à tous les préfets de France ce même jour ?

D'abord, le courrier adressé à l'OFB est plein de propos rassurants et de compliments envers les agents. Mais n'oublions pas l'enseignement de La Fontaine : « *Tout flatteur vit au dépend de celui qui l'écoute* ... ».

L'Intersyndicale avait demandé un courrier adressé aux agents par le PM, dans lequel il effacerait en quelque sorte ses **accusations de « faute »**, proférées devant les parlementaires le 14 janvier lors de son discours de politique générale. Ce courrier évite soigneusement de démentir les attaques malhonnêtes qui ont déclenché l'indignation unanime au sein de l'OFB et contribué au succès de la grève et des manifestations en régions du 31 janvier dernier. Ce faisant, il reste soumis aux influences agricoles (industrielles) qui lui avaient dicté ses propos infamants.

Concernant la **reconnaissance des missions de l'OFB**, le courrier de Bayrou laisse aussi à désirer : il ne mentionne que la gestion des ressources naturelles et la mobilisation de la société. La police de

l'environnement (le sujet qui fâche), la connaissance et l'expertise, l'appui aux politiques publiques semblent plus difficiles à assumer. De même en évoquant notre travail dans le domaine agricole, il n'est question que des constats de prédation sur le bétail et de la veille sanitaire. Pourquoi le Premier ministre omet-il la gestion des sécheresses, la préservation de la qualité des cours d'eau et des captages, la protection des sols contre l'érosion, des insectes pollinisateurs, etc. ? Parce que ces sujets sont des points critiques pour l'agriculture intensive et qu'ils sont matière à constats d'infraction pouvant déranger le monde agricole : il serait mal venu de les valoriser, alors que l'objectif est de ménager ce dernier et de réduire la protection de l'environnement en donnant la priorité à l'activité économique de court terme¹. Pourtant, les actions de l'OFB contribuent à moyen ou long terme à sauvegarder la santé et le revenu des agriculteurs. Mais qui se soucie réellement du long terme désormais ?

Un autre sujet sur lequel nous attendions fortement F. Bayrou était la **protection des agents, de nos bâtiments et de nos véhicules** contre les activistes de plus en plus violents et décomplexés issus de certains syndicats d'agriculteurs. Le PM se contente d'écrire que les plaintes déposées doivent faire l'objet de poursuites et que les coupables devront être sanctionnés. Épatant, on voit qu'il a été ministre de la Justice ! Et c'est un poncif que l'on entend déclamer avec des sanglots dans la voix par notre ministre, notre DG et de la présidente du CA depuis le début de la crise en février 2024, qui ne coûte pas très cher à tout ce petit monde. La demande de l'Intersyndicale était de **prévenir** de prochaines agressions, en exigeant des préfets qu'ils fassent protéger nos locaux et nos agents par les forces de l'ordre, plutôt que celles-ci surveillent les opérations d'un œil bienveillant, sans intervenir.

D'autre part, les deux courriers ne font que confirmer le **traitement privilégié dont vont bénéficier les agriculteurs** face à la réglementation environnementale. Depuis la circulaire du 4 novembre dernier, les exploitations agricoles ne sont contrôlées sous l'angle administratif qu'une fois par an maximum. Les contrôles sont planifiés un an à l'avance au sein d'une nouvelle instance dédiée, les Missions interservices agricoles (MISA), qui se superposent aux MISEN (Missions interservices eau et nature), lesquelles peinent déjà à être mises en place dans un tiers des départements. Pas sûr qu'on simplifie la réglementation pour les agriculteurs, mais par contre, on complique et on augmente le travail des contrôleurs, au détriment de l'efficacité. C'est sans doute le but véritable : emboliser les contrôleurs, éviter les sanctions ... Concernant les (rares) contrôles effectués par l'OFB dans le domaine agricole, une autre circulaire diffusée le 3 décembre 2024 impose aux agents de dissimuler leur arme de service dans un « port *inside* », dont nos syndicats n'ont pas cessé de dénoncer la dangerosité. Le Premier Ministre ne revient évidemment pas sur ces dispositions et mise même sur elles pour « *créer les conditions de contrôles apaisés* ». La prochaine étape consistera probablement à demander l'avis des syndicats agricoles sur les plans de contrôle, pour finir par ne contrôler que les agriculteurs volontaires !

Il faut revenir sur la question cruciale de la distinction entre ces contrôles administratifs, sous l'autorité des Préfets de département, et les procédures judiciaires menées par les inspecteurs de l'environnement de l'OFB, sous l'autorité des Parquets. Là-dessus, F. Bayrou flirte avec l'illégalité : seules les infractions « intentionnelles ou irréparables » devraient être traitées sur le plan judiciaire (cf. son courrier aux préfets, haut de la page 2). On retrouve ici la **volonté de subordonner le pouvoir judiciaire au pouvoir exécutif** (comme l'a fait le préfet de Haute-Loire dans une note de service dont l'Intersyndicale va demander l'annulation). Rappelons que c'est au Procureur de la République de

¹ Ce qui se traduit par l'adoption d'une loi d'orientation agricole (LOA) régressive dans ce domaine. Voir aussi ce qui se prépare avec la loi Duplomb : proposition de loi, adoptée par le Sénat, après engagement de la procédure accélérée, **visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur**, n° 856, déposée le mardi 28 janvier 2025 (https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0856_proposition-loi#)

décider si une infraction doit être traitée par la Justice. Le fameux « droit à l'erreur » ne devrait pas devenir une excuse systématique des agriculteurs négligents ou de mauvaise foi. Et le caractère réversible d'une dégradation de la Nature n'est qu'un des éléments sur lesquels un Procureur se base pour définir le traitement le plus approprié, puis décider d'une éventuelle sanction et de sa nature. Nous devons collectivement veiller à ce que les agriculteurs hors-la-loi ne se retrouvent pas au-dessus de la loi, au prétexte que leur activité est « *essentielle à la vie de la nation* ».

Enfin, le Premier Ministre termine son courrier en évoquant deux sujets fondamentaux : les moyens de l'établissement et le traitement des personnels. **Sur nos moyens financiers**, aucun rétropédalage à espérer : chacun doit faire un effort au nom de la sacro-sainte rigueur budgétaire (autrement dit, l'austérité imposée pour satisfaire les marchés financiers). F. Bayrou n'est cependant pas avare de suggestions : il propose de mobiliser davantage les fonds européens (on sait ce que ça donne pour la préservation du milieu marin : fonctionnement par projets et précarité des personnels), les collectivités locales (qui sont exsangues et réclament plus de financements à l'Etat) et le secteur privé (par plus de mécénat avec Total, Bouygues, Vinci et compagnie ?). **Et pour nos statuts d'emploi ?** On va « *repandre le dialogue social* » ... mais ce ne sont pas les syndicats des personnels qui l'avaient interrompu. Et comme le Premier ministre ne s'engage ni sur des délais, ni sur des moyens, ni sur des objectifs, la méfiance et la vigilance s'imposent !

Si un geste en direction de l'Intersyndicale a été effectivement obtenu, il y a plus d'une raison de rester méfiants après lecture de ces courriers du Premier Ministre. Nous continuerons à débattre et à concevoir des actions en intersyndicale, car **il faut l'implication de tous pour espérer sauvegarder nos missions et nos conditions de travail** face aux menaces qui se multiplient de la part de politiciens à la fois populistes, électoralistes et peu soucieux d'écologie comme de santé publique.

En conclusion, au-delà des menaces éparses de suppression de l'OFB, **c'est bien un affaiblissement de nos prérogatives et de l'action publique contre l'érosion de la biodiversité qui se profile**, par des régressions législatives et une inactivation de la police de l'environnement. Toutes choses qui vont demander d'être vigilants et combatifs.

